



INEXISTANT DON DE VOYANCE

Deux, récentes, décisions de justice concernant des plateformes de consultations de voyance confirment la circonspection du consommateur averti. Le don de voyance n'existe pas. L'une du 8 juin 2017 concerne la société BS CAST11 de Nathan Bouksila. Une nature. L'autre, du 5 février, concerne une grosse structure dont nous tairons la dénomination, dans laquelle on apprend que les voyants employés à la chaîne, sont formés par une société extérieure. Alors que ses «pubes» affirment « Alexandre je mets mon don de médiumnité pure à votre disposition ». Ou « Judith ma clairvoyance me permet d'aider mon prochain... », « Kevin, j'ai développé mon don après un passage douloureux dans ma vie... ». Plus exactement après un stage de 10 séances de formation à la société S... Don bidon, médiumnité de bazar, et baratin de camelot de foire pour pédezouilles.

Des poulets en batterie payés sur objectif au résultat encaissé

La voyante Claire déclare « *je vous révélerai toute la vérité sur votre avenir pour que vous soyez le compositeur de votre vie* ». En voilà une qui se prend pour Léonard Bernstein. Sa précédente pube 2013, parue dans Femme Actuelle Hors Série de Décembre, disait d'elle « *avec Claire tout est clair* », « *vous bénéficierez comme son prénom l'indique d'une consultation 100% claire et lumineuse* ». La même pube cachait au consommateur que Claire a une clause d'objectif trimestriel de chiffre d'affaire pour traire le crédule « *de 27 000 euros* ». Soit 9000 euros/mois. Les contrats prévoyants tous une rémunération exclusivement fixée au pourcentage sur le chiffre d'affaire réalisé, et encaissé. La société ayant selon l'arrêt « *des dizaines de salariés en batterie comme des poulets dans des grandes plateformes faisant en sorte, avant deux ans d'ancienneté, de se séparer*

de ceux qui ne feraient pas partie des meilleurs vendeurs; qu'aucune convention collective n'est de surcroît applicable ». Cela s'appelle la technique Presse Citron connue autrefois des vendeurs de la sté Rank Xerox en matériel de reprographie. Nous sommes loin, très loin, des textes que cette société publie en fin d'année dans les magazines féminins « *Mélodie, voyante télépathe, grâce à ses facultés extra sensorielles vous conseille dans vos choix affectifs et professionnels* ». Télépathe de chez Barilla sans aucun doute, farfale et penne rigate. Mélodie, payée à la com, doit nécessairement abuser le crédule de 9 000 euros mensuels, si elle veut toucher son salaire de fin de mois. Car elle sait qu'elle ne tiendra pas plus de 2 ans, dans cette boîte, qui la jettera dehors comme une saleté qu'elle est de toute façon. Situation arrivée à Mme E... *vraie voyante de tradition* dit sa fiche, même la tradition n'est plus ce qu'elle était...formée dans une société extérieure dénommée S... à raison de 10 séances «*d'accompagnement dirigés*»...pour atteindre ses objectifs. Détail ayant son importance...les voyantes sont recrutées sous l'appellation de « *conseillères en relations humaines* » dans un emploi « *consistant à répondre aux appels entrants concernant la voyance* ». On devrait plutôt appeler cela prestataire en relations inhumaines chargée de traire le crédule en exerçant à son encontre toute une gamme de sévices, et de pressions, que les tribunaux traitent avec une complaisance coupable. Car le contrat de travail, ayant pour objectif de réaliser un chiffre d'affaire, sur une cause illicite est nul, d'une nullité absolue en application de l'article 6 du code civil « *on ne déroge pas par des conventions particulières à l'ordre public et aux bonnes mœurs* ». Ainsi qu'en dispose aussi l'article 1102 du code civil, notamment son dernier alinéa :

« Chacun est libre de contracter ou de ne pas contracter, de choisir son cocontractant et de déterminer le contenu et la forme du contrat dans les limites fixées par la loi.

La liberté contractuelle ne permet pas de déroger aux règles qui intéressent l'ordre public. » Car le contrat de travail, de la société plumeuse de crédules, sous la contrainte, est illicite s'agissant de prestations divinatoires relevant de l'article 313-1 du code pénal. Les présumées voyantes sont des exploiteuses de la détresse humaine. Enfin le 3° de l'article 1128 du code civil dispose de la nécessité d'un contenu contractuel licite. Donner du travail consistant à abuser les consommateurs de crédulité, sous la contrainte du rendement financier, en leur faisant croire à la lecture de l'avenir, constitue une illicéité totale. A laquelle s'ajoute la notion de violence au sens du code civil du mot.

Certains juges, complaisants, font l'impasse sur cet ordre public.

Article 1128

Sont nécessaires à la validité d'un contrat :

1° Le consentement des parties ;

2° Leur capacité de contracter ;

3° Un contenu licite et certain.

Développez votre don de voyance en lisant de l'ésotérisme au rendement

Après le rendement presse citron, le tonitruant patron de la société BS CAST 11, Nathan BOUKSILA¹, affrontait à son tour une de ses ex salariée, Mme A...embauchée sous l'appellation de « *conseiller consultant coaching* ». Un titre faisant plus sérieux que voyante de tradition, plutôt suranné. Même gestion du personnel que celle de la société Presse Citron. Mme A était « jetée » au bout de 2 ans de présence pour faute lourde. Sans que l'on sache exactement le motif, le licenciement n'étant pas contesté. En revanche Mme A réclamait 12 500 euros de rappel de salaire, une jolie somme, 1 350 euros de congés payés, 10 982 euros de dommages et intérêts. Ainsi que l'alignement de son profil de poste sur celui de consultant commercial. Il eut été préférable pour la société BS CAST 11 d'embaucher sous la qualité de voyante, que celle de conseiller consultant.

¹ A l'été 2016, au titre de la Médiation, nous avons traité le cas d'une cliente du site Astrowi mécontente. Ce fut l'occasion d'un contact avec un entrepreneur en activités non sérieuse, Monsieur BOUKSILA. La cliente avait une peine de cœur, abandonnée par son partenaire. Elle repartait avec une souffrance supplémentaire, que l'on appelle communément le mal de St François. Elle avait été abusée d'environ 500 euros, dont 200 pour lui placer une bougie achetée 2 euros à Prisunic. L'arrêt de la Cour d'Appel d'Aix en Provence décrit cet employeur comme un personnage exerçant sur son personnel des abus « j'ai assisté et subi les menaces et les humeurs répétées parfois violentes du gérant' Il est manipulateur et c'est un grand menteur envers les clients et mêmes les forces de l'ordre », « il s'est montré assez agressif et s'étant montré violent à plusieurs reprises, j'ai eu peur qu'il décide de s'en prendre à moi ou à mes proches », les pressions faites sur les salariés....l'employeur procède par des contre-vérités...intention délictueuse du gérant de la société BS CAST 11 de « rendre ses salariés taillables et corvéables à merci sans la moindre compensation ». Le contact avec M BOUKSILA, lors de la Médiation se traduisait par une aptitude non commune à déformer systématiquement les propos échangés, en poussant le chleuisme à ses extrémités, accompagnée de menaces de poursuites judiciaires. Motif pour lequel la médiation échoua. Le détail donné par Madame A, dans son cahier de suivi de clientèle, pour la date du 07 avril confirme les propos de la cliente abusée traitée en août 2016, victime du rendement d'une exploitation financière de détresse affective, traitée en Médiation : « 07/04 Aurelie 01/12/1987 consult 266 € 100€
07/04 Eric 07/11/1973 consult 85 € non
07/04 Elsa 20/01/1944 suivi 42 € OK
07/04 Didier 01/02/1968 consult 418 € ok
07/04 vincent 13/02/1969 consult 525 € 300 € »

Cette erreur de casting, eut pour conséquence de contraindre M BOUKSILA à transposer le poste, dans des critères le forçant à définir des notions jusque-là imprécises.

Aux termes du contrat de travail à durée indéterminée à temps plein conclu entre les parties, il est stipulé à l'article 2 relatif à la « qualification professionnelle » que Madame A... est engagée en qualité de Conseiller Consultant Coaching et Astrologie par téléphone, que dans le cadre de ses fonctions et « sans que cette liste soit limitative », elle sera chargée de prendre les appels client fournis par la société BS CAST 11, et du « conseil, coaching et consultation astrologique par téléphone. Le don de voyance c'est du conseil coaching par téléphone. Instructif.

Ce n'est pas ce que le consommateur découvre lorsqu'il consulte le site astrowi notamment. On retrouve la même technique du Presse Citron que celle définie par le patron de la première société citée à propos de la rémunération « *développement d'un portefeuille client en vue d'assurer un objectif de chiffre d'affaires* ». Avec toutefois une différence, paiement plancher au smic brut+ primes au rendement sur le chiffre d'affaire. Le crédule est pressé, et même pressurisé, pour cracher un maximum d'euros au bassinet. Le plus intéressant se trouve dans la définition des connaissances nécessaires pour occuper le poste de voyant.

connaissance : 25 points soutenant que l'activité exercée à savoir la voyance ne nécessite aucune connaissance scientifique ni technique et repose uniquement sur les croyances propres de chacun et sur la place donnée à l'ésotérisme dans son existence, correspondant au critère de la convention collective « connaissances professionnelles élémentaires impliquant une pratique de procédures répétitives et utilisation de simples équipements ».

On retrouve ainsi, exactement, la définition donnée par l'arrêt de la Cour d'appel de Paris le 16/03/2017 « *en connaissance de la nature des prestations offertes et de leur nécessaire limite s'agissant d'une activité qui ne repose sur aucun socle scientifique sérieux et dont il ne peut être sérieusement attendu aucun résultat concret.* »

Ainsi le métier de voyant se définit de la manière suivante « *capacité de la conseillère téléphonique de fournir une prestation impliquant une facturation élevée, et de fidéliser le client afin que celui-ci renouvelle les appels auprès de BS CAST 11.* »

Au paragraphe « rémunération », pour 40 heures par semaine, il est stipulé qu'elle percevra une rémunération mensuelle brute de base égale au SMIC en

vigueur, pour la durée collective du travail en vigueur au sein de l'entreprise, et qu'en fonction des objectifs/performances/résultats atteints par la salariée, des primes nettes pourront venir en complément du salaire de base (prime sur la moyenne du montant de la prestation, prime sur le nombre de suivis et de rappel, prime sur le chiffre d'affaires).

Romantisme mielleux et menteur

Nous sommes loin, bien loin, du romantisme mielleux, et menteur, du Meilleur des voyants sérieux écrivant sur le site des « meilleurs-voyants-sérieux » « *grâce à mes excellentes équipes je propose une Consultation de VOYANCE audiotel de Qualité réalisée par des Voyants honnêtes et sérieux* ». « *Dans le monde de la voyance, j'ai sympathisé avec différents voyants honnêtes et sérieux* ». « *J'exerce la voyance avec le plus de sérieux possible* ». Ce mec fait trop dans le sérieux pour être honnête. Louche accumulation surfaite « de sérieux » comme un pape dans le texte. « *Je donne la possibilité au public de consulter des voyants honnêtes et sérieux pour une dépense faible je vous recommande les 4 équipes de voyants honnêtes et sérieux qui consultent en audiotel* ». A le lire, Monsieur voyance honnête et sérieuse fait dans le bisounours fiable et convenable. On lui donnerait le sérieux sans confession. Pas de rendement, paternalisme, qualité de cœur par-dessus le marché. Tout cela pour 12 ou 18 € les 30 minutes. Voilà quelqu'un qui prend le crédule pour plus demeuré qu'il n'est. Une invitation à quêter pour l'amicale des enfants de voyants honnêtes et sérieux dans le besoin et la nécessité. Il ne manque plus que le bouton « donate » pour recevoir les dons en ligne.

S'il n'y avait dans sa liste d'odieutels un SVA tarifié à 0,60cts, qui était avant mai 2017 à 0,40cts/mn. Annonce d'un passage prochain des odieutels à 0,60cts, et dans la foulée à 0,80cts/mn avant Noël. Sans parler du prix de l'appel, dissimulé sous la forme banalisée du C, afin de cacher le S de la surtaxe, pour ne pas effrayer le crédule. Un Rapport Qualité-Prix très avantageux pour le mielleux voyant, lequel déclare que ses « *meilleurs voyants sérieux ont été choisis pour leur don de voyance et leurs qualités humaines. Honnêteté et sérieux garantis. Pas de travaux occultes* ».

Regardons de plus près la signalétique du cartouche du Mielleux voyant car elle ressemble à celle des cartouches des grosses machines exploiteuses de

l'audiotel. Comparons visuellement les cartouches : à gauche Cosmospace, à droite le Mielleux voyant malhonnête non sérieux

Consultation
en direct sans CB
08 92 39 62 63 Service 0,80 € / min
+ prix appel

Service 0,60 € / min
+ prix appel

VOYANCE par téléphone sans Carte Bancaire

.L'un et l'autre utilisent l'effet d'amorçage « consultation sans CB » signifiant facturé par votre abonnement téléphonique.

. L'un et l'autre masquent le prix de l'appel présenté en mode banalisé C alors que ces paliers comportent la sur taxation S, plafonnée à 3€ l'appel.

. Que trouve-t-on derrière ces lignes ? selon le premier arrêt « des batteries de voyants comme des poulets ». Selon le Mielleux « des excellentes équipes » dont on ignore tout de la constitution, du recrutement, et des conditions de travail.

L'arrêt BS CAST 11 donne des indications sur les conditions de travail « *40 heures par semaine, personnes travaillant depuis leurs domiciles, 3 à 6 semaines d'adaptation pour le conseil astrologique par téléphone, travail répétitif de prise des appels clients, heures supplémentaires impayées, travail les jours fériés, de 9 heures à minuit, pendant 15 heures d'affilée, taillable et corvéable à merci sans compensation, situation possible de travail dissimulé, amplification horaire, pas de pause déjeuner car le standard reste ouvert, travail le dimanche, pas de récupération, climat de stress, assurer les remplacements au pied levé des membres défaillants dans les équipes, absence d'affichage de plannings, non-respect du délai de prévenance, pas d'augmentation de salaire pour le travail de nuit, pas de visite médicale d'embauche etc...etc... »*

Ils sont payés comment les austères du mielleux ? Au rendement eux aussi ? Car si le mode de rémunération du détenteur des SVA est assuré par les versements, les batteries de poulets/voyants doivent assurer le rendement. Les deux arrêts sur ce point sont précis, dans un cas 9000€/mensuels, dans l'autre objectifs performances sur résultats atteints. L'exemple de Mme A...pour la journée du 07 avril cité en note indique qu'elle réalisait en avril un chiffre d'affaires total de 20 364 € auquel s'ajoutait un chiffre d'affaires de clients suivis -ceux qui reviennent- de 6 356 €. On retombe dans les chiffres du premier arrêt de 27 000€. Mais Madame A en a eu assez du don de voyance au régime presse citron, elle disait « basta » et tirait sa révérence. Après deux années, dixit M BOUKSILA, de relations harmonieuses -tu parles charles- la dégradation subite.

Comme le don de voyance n'existe pas, selon les déclarations des exploitants aux tribunaux, on est forcé de comprendre que le mielleux voyant malhonnête pas sérieux raconte des craques pour berner le consommateur. Cette remarque nous vaudra, n'en doutons pas, de revoir prochainement le sourire avenant de la présidente de la 17^e chambre correctionnelle de Paris, suite à une nouvelle citation directe en diffamation. Car le mielleux voyant sérieusement malhonnête appartient à la catégorie des mauvais coucheurs. La juste critique l'insupporte notamment lorsqu'elle le frappe au compte bancaire. En revanche lorsqu'il exploite, pour sa promo, les marques des autres, tout va très bien. Surtout qu'il refuse de payer les droits. Trop grande habitude à encaisser sans reverser. Il larmoie en plus « *vous comprenez avec tout ce que je paie il me reste à peine 10% pour vivre.* » Disait-il le 7 juillet, 10% de combien ? Au brave rouquin, le vice président Rondeau du TGI de Paris il déclarait payer 40 000€ de TVA. Ce qui fait un revenu de 200 000€. S'il touche 10% c'est donc que ce business rapporte 20 m/€. Il n'est pas à plaindre. Et bien ça changera. Cette prochaine citation correctionnelle sera l'occasion de lui passer, enfin, l'avoinée qu'il mérite pour lui ôter, définitivement cette fois, l'envie de recommencer à nous empoisonner l'existence, pour solde de tout compte. Trop de sérieux à couper au couteau, treize à la douzaine, quand y'en a plus y'en a encore. Jusqu'à en crever, trop c'est trop. C'est le sérieux de trop qui fait déborder le vase. Après il pourra ramasser les miettes, s'il en reste. Hypocrisie faussement moralisatrice, conformisme de façade, duplicité, combine, magouille et exploitation esclavagiste du bien d'autrui.

Fin du voyage au bout du don sans Céline

Vous le savez maintenant, les mielleux voyants malhonnêtes pas sérieux du tout, se font appeler « *conseiller consultant coaching en astrologie* ». Ils sont formés à la chaîne par une société S ...dont nous tairons le nom provisoirement.

Afin de presser le crédule, pour qu'il crache en un minimum de temps, un maximum d'euros, jusqu'à se surendetter. Car tel est bien le but poursuivi. Mettre le client sur la paille. La voyance, c'est uniquement du rendement financier, sur lequel la justice ferme pudiquement les yeux, afin de protéger la liberté du commerce et de l'industrie. En effet, les juges sont les gardiens des libertés dont, hélas, bien souvent, ils ont perdu les clés du placard. Alors ils agissent avec hypocrisie sociale, afin de faire croire aux promesses d'équité

d'une institution, faillible, incapable de les tenir. Une forme supérieure de crédulité. Comme la politique d'ailleurs.

Le don de voyance finalement se résume à des lectures. Ce que d'ailleurs confirme Monsieur voyance mielleuse non sérieuse et malhonnête, puisqu'il écrit lui-même sur son site mielleux-voyants-sérieux « *j'ai lu beaucoup de livres sur la numérologie, les tarots, l'astrologie, les lignes de la main, la méditation, le yoga respiratoire, les religions...* ». De l'autisme en somme, mal digéré, et mal compris. Les astrologues du dimanche sur Facebook en font autant, pour beaucoup moins cher, le plus souvent gratuitement, pour le même résultat insignifiant. Il y a aussi une autre forme, pathologique dont on parle peu. Celle des troubles de la personnalité. Notamment schyzotypique se manifestant par des croyances bizarres, dont nous reparlerons. M mielleux écrivait « *la voyance c'est une passion de jeunesse* ». Il n'a pas plus de don que je m'appelle Miguel Cervantes Quijote de la Mancha. De cette folie, Anne Placier, après l'avoir testée, écrivait en 1994, dans la première édition de son Guide, « *Mieux vaut en rire²* ». A lire « *mieux veau* » la tête, avec un brin de persil dans chaque narine, que valoir, en mode de contrepèterie, car le mielleux nous *ramberne*. Fin du voyage au bout du don sans Ferdinand Céline.

φclaudethebault 23/07/2017

références Cour d'Appel d'Aix en Provence et Cour d'Appel de Paris

² Le mielleux aveugle malhonnête assignait Anne Placier, et son éditeur Philippe Lebaud en diffamation. C'est un maniaque de l'instrumentalisation de la justice, devant la 17^e chambre correctionnelle. Considérant que le classement « mieux vaut en rire » nuisait à sa réputation comme à ses compétences. Par jugement du 19/01/1996 il était débouté par le tribunal. Référence publiée au Dalloz Code Pénal 2017 page 2507 note 268. Ainsi écrire « mieux vaut en rire » de ses compétences est autorisé par le TGI de Paris depuis cette date. Le mielleux cachait soigneusement cette décision, on le comprend, inutile de la trompeter sur les toits de Paris, préférant lui substituer les classements américains frelatés de Max le Guignol de New York. Lequel n'a jamais vu le mielleux physiquement, ne l'a jamais testé, et bien entendu est incompetent pour apprécier. Car Max le Guignol publie que les aliens sont arrivés à Roswell. Qu'ils développent des plans militaires avec l'armée des Etats-Unis. Que Tonton Adolf, comme Elvis, n'est pas mort. Qu'il se serait enfuit en Amérique du Sud en 1945. Qu'il aurait rencontré les alliés en 1953 lors d'un sommet du G20 de l'époque. Il écrit aussi qu'Hitler offrait des châteaux en Autriche aux princesses juives au lieu de les déporter en camps de concentration. Telles sont les références, démentes, du Guignol qui attribue au mielleux des rangs mondiaux dans la voyance. Entre guignols consternants de bêtises il faut bien s'entraider. Notamment lorsque le crédule paie la note finale.